

Consultation publique sur le projet immobilier Les Ateliers Castelnau

Procès-verbal de la rencontre entre les membres de la commission de consultation et les représentants de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

La rencontre a eu lieu le mardi 11 février 2014, à 15 h 30, dans les locaux de l'OCPM

Étaient présents :

Pour l'arrondissement :

- M. Benoit Lacroix, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- M. Marc-André Hernandez, chef de division par intérim, Division de l'urbanisme et des services aux entreprises

Pour la commission :

- M. Bruno Bergeron, président de la commission
- Mme Nicole Boily, commissaire
- Mme Ariane Émond, commissaire
- M. Richard Brunelle, secrétaire de commission

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentations

Le président souhaite la bienvenue aux participants et fait les présentations d'usage.

2. Déroulement de la consultation

Le président rappelle les grandes lignes du déroulement de la consultation, particulièrement de la soirée d'information. Une note est déposée à ce sujet.

3. La présentation du dossier par l'arrondissement

Les représentants de l'arrondissement font état des grandes lignes de leur présentation. Compte tenu du dossier, ils ont indiqué qu'il y aura des personnes ressources en

provenance du Service de l'habitation de la Ville. En outre, il est convenu de solliciter la présence d'un représentant du Service de la circulation. Quant aux enjeux de nature économique liés au PDUES, les représentants de l'arrondissement indiquent qu'ils seront en mesure de répondre aux questions relatives à ce sujet, le cas échéant.

Les membres de la commission font état de certaines questions susceptibles d'être abordées et qui pourraient être intégrés à la présentation : l'état d'avancement des travaux liés au PDUES, les mécanismes de contrôle du développement résidentiel sur le territoire du PDUES, la façon dont les autorités municipales font le suivi du volet « logements abordables privés » dans le cadre de la *Stratégie d'inclusion*, la circulation et le stationnement.

4. Revue de la documentation mise en ligne

Les représentants de l'arrondissement transmettront à la commission la lettre d'engagement des promoteurs relative à l'application, au sein de leur projet, de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables*. Ils transmettront également une carte du secteur illustrant les projets immobiliers en cours de développement.

5. Les questions susceptibles d'être posées

Tous conviennent que les volets du projet relatifs à la *Stratégie d'inclusion*, incluant la portion concernant les logements abordables privés, sont susceptibles de faire l'objet de questions au cours de la soirée d'information. Il en est de même pour la mécanique régissant le développement de logements sociocommunautaires, et pour les enjeux relatifs à la circulation et au stationnement. De là la nécessité de personnes-ressources en provenance du Service de l'habitation et du Service de la circulation.

La rencontre se termine à 17 heures.